

Conseil Municipal du 2 mars 2026

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contre	Abs.
2026-0302-01	Approbation du Budget primitif 2026	21	0	0
2026-0302-02	Mise à disposition de la salle de réunion du château de Chacé pour atelier de généalogie – tarif	21	0	0
2026-0302-03	Convention OGEC 2026	21	0	0

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

2026-35

Département de MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de SAUMUR

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Délibération n° 2026 / 0302-01

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-trois février deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Dominique PONTOIRE, Mme Sabine TOUCHARD, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, M. Michel DENIS, M. Marc POIRIER, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, Mme Nadine BRUNET, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nadine BRUNET, Mme Murielle HUET, M. Antoine FOUCAULT et M. Maximilien TESSIER

Pouvoirs : Mme Murielle HUET et M. Maximilien TESSIER ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHE et Mme Juliette MARTIN

Présents : 19

Excusés : 4 dont 2 pouvoirs

En exercice : 23

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/03/2026

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Décembre 2025, relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Considérant l'avis de la commission finances en date du 16 février 2026 et la présentation du projet de budget primitif lors du conseil municipal du 23 février 2026 ;

Vu la reprise anticipée des résultats 2025 visée par M. Lemoine, responsable du SGC de Saumur ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le budget primitif 2026 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux peut se résumer ainsi :

BP 2026	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats		534 406,84		214 515,16	0,00	748 922,00
Propositions BP 2026	3 954 350,84	3 419 944,00	2 569 274,85	2 715 748,96	6 523 625,69	6 135 692,96
TOTAUX	3 954 350,84	3 954 350,84	2 569 274,85	2 930 264,12	6 523 625,69	6 884 614,96
Restes à réaliser			719 489,27	358 500,00	719 489,27	358 500,00
TOTAUX	3 954 350,84	3 954 350,84	3 288 764,12	3 288 764,12	7 243 114,96	7 243 114,96

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2026 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VOTE ET APPROUVE la section de fonctionnement du Budget Primitif communal 2026 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 954 350,84 € ;

VOTE ET APPROUVE la section d'investissement du Budget Primitif communal 2026, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 288 764,12 € ;

DIT que le Budget primitif global 2026 de la commune s'élève à 7 243 114,96 € ;

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

La secrétaire de séance
Juliette MARTIN



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 4 mars 2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Délibération n° 2026 / 0302-02

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-trois février deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Dominique PONTOIRE, Mme Sabine TOUCHARD, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, M. Michel DENIS, M. Marc POIRIER, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, Mme Nadine BRUNET, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nadine BRUNET, Mme Murielle HUET, M. Antoine FOUCAULT et M. Maximilien TESSIER

Pouvoirs : Mme Murielle HUET et M. Maximilien TESSIER ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHE et Mme Juliette MARTIN

Présents : 19

Excusés : 4 dont 2 pouvoirs

En exercice : 23

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/03/2026

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION DU CHATEAU DE CHACE POUR ATELIER DE GENEALOGIE – TARIF

Dans le cadre de l'atelier de généalogie mis en place dans la salle de réunion du Château de Chacé, M. DABADIE souhaite continuer à utiliser cette salle. A ce titre une convention est établie annuellement.

Considérant les frais (électricité, internet, chauffage) liés à la présence de cet atelier toute l'année. Il est proposé d'établir un tarif pour la mise à disposition de la salle à 3€ par séance.

Considérant l'utilisation de la salle par M. DABADIE sur 47 semaines dans l'année, à raison d'une séance par semaine, le montant total qui sera facturé à l'atelier généalogie sera de 141 € pour l'année civile 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le tarif de mise à disposition de la salle au titre de l'année 2026 qui s'élève à **3,00 €**, **CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance
Juliette MARTIN



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Département de MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de SAUMUR

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Délibération n° 2026 / 0302-03

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-trois février deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Dominique PONTOIRE, Mme Sabine TOUCHARD Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, M. Michel DENIS, M. Marc POIRIER, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, Mme Nadine BRUNET, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nadine BRUNET, Mme Murielle HUET, M. Antoine FOUCAULT et M. Maximilien TESSIER

Pouvoirs : Mme Murielle HUET et M. Maximilien TESSIER ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHE et Mme Juliette MARTIN

Présents : 19

Excusés : 4 dont 2 pouvoirs

En exercice : 23

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/03/2026

OGEC ECOLE SAINT VINCENT –CONVENTION 2026

Dans le cadre du contrat d'association signé entre l'État et l'École Privée Saint-Vincent de Brézé le 28 janvier 2008, la commune de Bellevigne-les-Châteaux doit participer financièrement à la scolarisation des élèves de son territoire en référence au coût d'un élève scolarisé dans ses écoles publiques.

Pour la convention 2026, les coûts de fonctionnement de référence sont ceux de l'année 2025. Par conséquent, les effectifs pris en compte correspondent aux élèves scolarisés à l'école Saint-Vincent et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux, en référence à l'ensemble des élèves scolarisés dans nos trois écoles publiques.

Pour 2025, les coûts de fonctionnement de nos trois écoles étaient les suivants :

- Pour 129 élèves en classes élémentaires : 58 254,15 € soit **451,58 €** par enfant
- Pour 65 élèves en classes maternelles : 98 146,60 € soit **1 509,95 €** par enfant

Élèves de l'École Privée Saint-Vincent dont les parents sont domiciliés à Bellevigne-les-Châteaux :

- 25 élèves en classes élémentaires soit un montant de : 11 289,56 €
- 14 élèves en classes maternelles soit un montant de : 21 139,27 €

Le montant total de la convention 2026 s'élève à : **32 428,83 €**

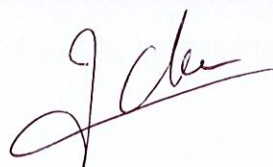
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la contribution aux frais de fonctionnement de l'École Privée Saint-Vincent au titre de l'année 2026 qui s'élève à **32 428,83 €**,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance
Juliette MARTIN

Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 4 mars 2026

